

Compte-rendu de la réunion ordinaire de conseil municipal du Mercredi 10 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie.

Étaient présents : Thierry ROUCOU, Marie-Cécile COLLIER, Stéphane LOBEL, Jean-Jacques BODELET, Monique LEQUETTE, Amélie BEUGNET, Marie TETART, Grégory CUISINIER, Johann LAUVAU, Nadine THERY, Lysiane PREVOST

Était excusé :

- Ordre du jour** :
1. **Approbation du compte rendu du 20/03/2024**
 2. **Délibérations** :
 - **Taux d'imposition 2024**
 - **Tarifs eau et assainissement 2024**
 - **Subvention aux associations**
 3. **Présentation et vote du budget 2024**
 - **Commune**
 - **Service des eaux et assainissement**
 4. **Questions diverses**
 - **Ouverture local terrain de foot ?**
 - **8 mai**

* * *

1. Approbation du compte rendu du 20/03/2024

Le compte rendu ayant été remis avec les convocations, Mr le Maire demande s'il y a des remarques concernant son contenu. Aucune remarque n'est faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Délibérations :

- **Taux d'imposition 2024** : L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2024.

Taux de TAXE D'HABITATION SECONDAIRE 12.96%

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI 36.25%

Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI 39.20%

- **Tarifs eau et assainissement 2024** : Monsieur le maire demande au conseil municipal de fixer le prix du mètre cube d'eau pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de fixer et maintenir, comme suit, les différents tarifs liés à la facturation d'eau et assainissement :

Prix du m3 d'eau potable : 1€20/m3

Location du compteur : 20€/an.

Part variable assainissement : 3€10/m3

Part fixe assainissement : 70€/an.

Les conseillers demandent à Mr le Maire, avant d'envisager d'augmenter les tarifs, de voir d'abord le problème de la baisse des consommations dans certains foyers. Il est demandé de se renseigner s'il est possible de mettre un comptage au niveau de la sortie des eaux usées.

Monsieur Lobel précise qu'il a assisté à une réunion du Conseil Départemental concernant l'eau et qu'il est possible de prendre un arrêté et ainsi facturer un forfait aux foyers qui consomment peu. Il est estimé, selon eux, une consommation de 80m3 par an pour un foyer avec 2 enfants. Affaire à suivre...

- **Subvention aux associations** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le montant des subventions aux associations de la commune pour l'année 2024 comme suit :

- Association " Les Amis de Souastre " : 658€

- Association " La joie de vivre " : 300€

- Comité des anciens combattants de Souastre et environs : 300€

- Amicale des chasseurs de Souastre : 300€

- Association " Gym Tonic de Souastre" : 300€
- Coopérative scolaire RPI 138 : 300€
- Association APE ACMS : 300€

- APE collège Marguerite Berger de Pas-en-Artois : 100€
- Ecole de judo des 2 Sources : 100€

3. Présentation et vote du budget 2024

- **Budget Commune** : Le budget de la commune a été voté, à l'unanimité, en équilibre pour 559 393.43 € en fonctionnement et 618 353.42 € en investissement.

- **Budget Service des Eaux et Assainissement** : Le budget du service des eaux et assainissement a été voté, à l'unanimité, en équilibre pour 115 566.38 € en fonctionnement et 58 266.42 € en investissement.

4. Questions diverses

- Ouverture local terrain de foot ? : Mr le Maire demande si nous ouvrons le local du terrain de foot pendant les vacances. A tour de rôle, Amélie Beugnet et Monique Lequette iront ouvrir les après-midi et refermeront le soir.
La question de l'emplacement des buts de foot est rediscutée. Afin d'éviter que le ballon aille dans le champ voisin, ils seront déplacés dans l'autre sens.
- 8 mai : Monsieur le Maire rappelle qu'il sera absent le 8 mai et demande à Grégory Cuisinier d'assurer la cérémonie.
- Monsieur le Maire présente un courrier reçu de Madame Lobel Suzette qui propose de rendre hommage à Jean DELVALLEZ qui est Mort pour la France et inhumé dans le cimetière de Souastre. Pourquoi pas, à l'occasion du 80^{ème} anniversaire de sa mort, en renommant l'impasse à son nom, où sa femme et son fils ont vécu. Après en avoir discuté, les conseillers sont très attachés à l'histoire, qui pour certains, la découvre et prévoient quelque chose pour le 11/11/2024.
- Monsieur le Maire montre un dessin nommé « un gosse héroïque » qui nous a été envoyé par une dame qui a déménagé la maison du Colonel Robert BALLESTRAZZI, Officier de la Légion d'Honneur décédé en 2018. Nous allons mettre ce dessin dans un cadre pour le conserver en bon état. Il représente un enfant et est daté du 13-6-44.
- Monsieur Lobel demande si la commune ne devrait pas prendre en charge les numéros dans la rue Neuve suite au changement de numérotation. Le conseil municipal décide que non, le prix d'un numéro étant dérisoire.

Aucune autre question n'étant apparue, le Maire, Thierry ROUCOU a levé la séance vers 22h10.

Fait le 3 mai 2024

Le Maire
T. ROUCOU

Le secrétaire de séance
Grégory CUISINIER

